

Enika Ngongo : le regard d'une historienne

sur la diplomatie belge et la Force Publique
durant la Première guerre mondiale

Sarah Demart

Enika Ngongo termine actuellement une thèse d'Histoire à l'Université Saint-Louis au CRHIDI³, sur la Guerre 14-18 dans le contexte colonial belge. Loin d'une histoire militaire sur l'implication du Congo et des troupes coloniales belges de la Force Publique lors des combats menés en Afrique, il s'agit pour elle de mettre à jour les enjeux stratégiques de l'entrée en guerre de la colonie belge, les buts attendus ou espérés par les uns et les autres ainsi que les nombreuses déceptions et les quelques victoires diplomatiques obtenues dans l'après-guerre. A un autre niveau, il s'agit aussi de rendre compte de la manière dont les officiers européens, les soldats congolais et les porteurs africains ont vécu ces combats, et dont ils ont été — ou non — récompensés pour leur implication. Un regard précieux dans le contexte actuel de la fin des commémorations du Centenaire de la guerre 14-18 ayant invisibilisé la contribution du Congo et de la Force Publique.

S.D. En 2013, juste avant la commémoration du centenaire de la Première guerre mondiale, vous entreprenez une thèse sur la première guerre mondiale, que vous abordez autour de deux dimensions : les enjeux diplomatiques liés à la politique coloniale et le vécu de la Force Publique. A partir de quelle source, avez-vous pu mener votre recherche ?

E.N. Comme sources, c'est essentiellement les archives coloniales, donc celles du ministère de la colonie, celles du gouvernement général de la Force Publique et encore quelques petits autres fonds qui viennent compléter les sources liées au volet diplomatique. Pour le deuxième volet qui concerne la perception de la guerre, j'essaie

¹ www.bamko.org

**** Chargée de recherches, Observatoire du Sida et des Sexualités/Centre d'Etudes Sociologiques, Université Saint-Louis Bruxelles. Membre de Bamko.

³ Centre de recherches en histoire du droit et des institutions (CRHIDI)

de compléter les sources premières avec les carnets d'officiers, de la littérature et éventuellement des chansons scolaires pour donner un peu plus de couleur au vécu de guerre. Ces chansons sont une des seules traces qui nous reste de l'enseignement au Congo, sachant que l'enseignement n'était pas développé à l'époque. C'était essentiellement un enseignement missionnaire qui se faisait au travers de chansons un peu répétitives, très à l'ancienne. Or, il existe quelques chansons sur l'implication de la Force Publique lors de la première guerre mondiale, comme dans cette chanson qui dit : « On a eu le Rwanda, on a eu l'Urundi ».

La contrainte principale pour étudier la diplomatie belge durant la première guerre mondiale, c'est qu'on n'a pas accès au point de vue des gens sur le terrain, aucune source ne permet d'avoir le point de vue de la Force Publique en tant que telle. La majorité de la population était illettrée, donc forcément, il n'y a pas de trace écrite pouvant rendre compte de leur vécu propre. Et puis aujourd'hui, cela fait plus de cent ans, or l'espérance de vie à ce moment-là, devait tourner aux alentours de 40 ans maximum. La plupart des anciens combattants sont morts à la fin des années 1950. Il y aurait pu avoir des témoignages de leurs enfants, mais la récolte de ces témoignages n'a pas été organisée comme cela a pu avoir lieu dans d'autres colonies.

Par exemple, dans les années 1970, en Zambie, des chercheurs sont allés interviewer les vétérans au sujet de la guerre, même s'ils ne sont pas allés très loin dans l'analyse, au moins ce matériau existe et permet de faire des recherches. Alors que pour le Congo, on a rien.

SD : *Le premier volet de votre thèse concerne la diplomatie belge. Initialement, il y a ce principe de neutralité de la Belgique que l'Allemagne va violer et qui va conduire la Belgique à finalement prendre pleinement part à cette guerre, aussi bien d'un point de vue militaire que diplomatique. Pouvez-vous nous expliquer comment évolue cette posture ?*

EN Lorsque la neutralité de la Belgique a été violée par les Allemands, la première idée, c'était « ah... il ne faut surtout pas que la guerre se déroule au Congo ou même en Afrique de manière générale » et c'était une espèce de consensus entre toutes les puissances colonisatrices. C'est une guerre de Blancs, ça restera une guerre de Blancs. Sauf que cela ne s'est pas passé comme ça, parce que le continent africain représente un atout majeur et un enjeu de puissance pour les nations européennes. Très vite, des rivalités se sont réaffirmées. Certains chercheurs affirment que des rivalités existaient depuis le grand partage du 19^e siècle ; d'autres disent que c'est au contraire le contexte de la guerre qui a attisé ces rivalités. Dans le cas belge, le principe était « pas de guerre au Congo, on ne va pas risquer de nous faire prendre la colonie qui est effectivement déjà tellement grande et tellement difficile à gérer qu'on ne va pas prendre de risques inutile ». Sauf que la neutralité du Congo a été violée par l'Allemagne et que cela a tout à fait modifié la donne. D'abord, la Belgique ne voulait pas risquer de perdre le Congo. Ensuite, à partir du moment où la Belgique entrait en guerre, il y avait un jeu d'alliances auquel elle ne pouvait pas échapper. Dès les premiers mois de la guerre, en 1914, elle décide donc de s'allier avec la France pour

mener des campagnes par exemple au Cameroun. L'idée étant d'aider les alliés, les Français, à mener leur guerre. « On ne pourra pas nous reprocher de ne pas nous impliquer et de ne pas aider ». Idem avec les Britanniques, la Belgique fait alliance mais déjà dans l'idée d'aller défendre les territoires du nord et de vérifier que les frontières de ce grand Congo sont sécurisées. Et puis très vite, la pensée diplomatique évolue. En plus d'aider les alliés, n'essaierait-on pas de mener notre propre campagne afin d'obtenir quelque chose après la guerre ? Car si on ne participe à la guerre qu'au travers des campagnes des alliés, les victoires seront toujours celles des alliés. Or, une victoire propre peut rapporter quelque chose lors des négociations d'après-guerre. C'est à ce moment-là que se met en place l'idée de mener ces campagnes vers l'Afrique orientale allemande pour obtenir des bouts de territoire, des villes importantes, en vue de les échanger contre un accès à l'océan.

SD: *A partir de quand ces négociations ont-elles lieu ?*

EN : Les négociations en tant que telles vont arriver très tard, mais l'idée des négociations arrive dès janvier 1915. Forcément, on ne dévoile pas ses cartes aux Français et aux Britanniques, d'autant que l'issue de la guerre est incertaine. Il faut cependant souligner qu'à ce moment-là, tout le monde est persuadé que la guerre va rapidement se terminer, ce qui ne sera pas le cas. Mais il y a donc cette idée au sein de la diplomatie belge d'une guerre qui va bientôt prendre fin et d'une certaine urgence à pouvoir être en position de négocier quelque chose.

SD : *J'imagine que ces orientations diplomatiques vont orienter la carte militaire ?*

EN : Oui, tout à fait. Au final, il va y avoir une influence à double sens. Le militaire va influencer la diplomatie et la diplomatie va influencer le militaire. Je simplifie mais cela donne par exemple « Tiens, on prendrait bien cette portion de territoire vers le Rwanda », et puis du point de vue militaire, c'est trop compliqué. Alors on s'adapte. « Bon, ben ok si on doit prendre le temps de s'organiser, d'amener des gens, d'entraîner les soldats, de faire venir des porteurs, etc., autant prendre ce temps-là pour envisager une toute autre campagne militaire qui nous rapportera bien plus que celle qu'on avait initialement envisagée ». En fait, les objectifs changent en fonction des événements d'une manière très logique au final.

SD : *Comment est-ce que vous caractériseriez cette diplomatie belge ? A-t-elle quelque chose de spécifique dans son rapport à la colonie par rapport à ce qu'on connaît des autres diplomaties européennes ?*

EN : Je n'ai pas développé une approche comparative mais l'impression que j'ai, à la lecture des archives c'est qu'on a affaire à une gouvernance par « réaction », même s'il y a la volonté de réfléchir au-delà de l'immédiateté, la diplomatie est très vite rattrapée par la réalité du terrain, qu'elle soit militaire ou diplomatique. D'une manière

ou d'une autre, le gouvernement colonial belge se confronte au fait qu'il est tout petit par rapport aux autres puissances coloniales.

On le voit concrètement avec la question de l'accès aux fleuves, qui constitue le premier enjeu de négociation, le but de guerre premier. C'est la revendication principale pour laquelle le gouvernement va se battre pendant au moins trois ans. Mais à côté de cela, il y a aussi des revendications plus économiques : obtenir des comptoirs commerciaux dans les territoires allemands pour favoriser l'économie du Congo, notamment parce qu'à ce moment-là, l'économie souffre de devoir quasiment tout importer, et de ne pouvoir quasiment rien exporter. Cela aurait favorisé l'import-export. Mais on va se rendre compte que la négociation n'est pas possible, et on se rabat sur l'objectif de conserver les territoires acquis militairement et non plus de chercher à les échanger.

SD : *Donc là, on est dans les négociations post-guerre, avec le Rwanda et l'Urundi ?*

EN : Oui. Mais pour le monde diplomatique, cette acquisition n'a jamais été une victoire.

SD : *Pourquoi ? Les territoires n'étaient pas intéressants ? Il s'agissait d'un mandat et non de possessions coloniales ?*

EN : Pour le ministère des Colonies, l'idée de rajouter des territoires alors qu'on a déjà un énorme territoire à gérer n'est pas franchement intéressant. Et puis il y a aussi un appel de cœur, le Congo était la colonie de la Belgique, la colonie des Belges. Non seulement ces nouveaux territoires sont peu peuplés mais il y a aussi toutes les considérations relatives au fait que les Rwandais ne sont pas une population très robuste, il n'y a pas d'intérêt à première vue. Au cours de la guerre, cette vision va évoluer, le Rwanda et le l'Urundi vont être progressivement considérés comme des populations totalement valables et capables. Et puis, on se rend compte que les territoires du Rwanda et de l'Urundi sont riches, ou plus exactement qu'il y a un climat profitable aux Belges. Bref, il y a vraiment un changement de discours qui, au final, essaie de vendre le Rwanda et l'Urundi.

La déception va arriver avec le « mandat », le fait de devoir rendre des comptes et surtout l'impression que ces victoires militaires ne débouchent pas sur une autonomie complète vis-à-vis des territoires conquis. Ce qui était alors la norme selon le droit international de l'époque. Mais en 1919, arrive la notion de mandat avec la Société des Nations, ce qui est tout à fait nouveau et génère un certain dépit : « On a fait des conquêtes qui ne servent à rien, on ne nous reconnaît aucun droit préférentiel, on doit se battre contre l'hégémonie anglaise et au final, qu'est-ce qu'on obtient ? Un mandat sur le Rwanda et l'Urundi » ...

SD : Dans ces négociations, vous disiez que le chiffrage des pertes a pris une place importante, alors que dans un premier temps il semblait ne pas y avoir de sources pour dénombrer le nombre de morts, c'est la question économique, du dédommagement, qui a motivé le « comptage » des morts ?

EN : Oui, on voit vraiment à la lecture des archives que le nombre d'engagés et de morts au combat, n'est pas du tout au cœur des préoccupations. La seule préoccupation est d'avoir le plus d'hommes possibles et les plus vaillants, le reste est secondaire. En termes de recrutement, on n'a pas de chiffres. Et la notion même est problématique, au regard de la notion de « volonté ». Certains s'engageaient effectivement de leur propre chef, un peu comme s'il s'agissait d'un autre boulot parmi d'autres, d'autres étaient plutôt enrôlés de force et n'avaient aucune idée de ce dans quoi ils s'engageaient. Et tout cela reste très difficile à déterminer. Et jusqu'aux négociations d'après-guerre, on n'est pas capable d'évaluer les pertes en vies humaines. C'est face à la possibilité de dédommagements pour les pertes tant sur le plan matériel que sur le plan humain, que le ministère des Colonies met en place tout un dispositif de recensement du nombre de morts, en comparant notamment le nombre de demandes d'enrôlement avec le nombre effectif de recrues et le nombre de morts. Chaque administration locale est alors tenue de procéder à un recensement le plus précis possible. Il s'agit de fournir des chiffres pour obtenir des dédommagements à la hauteur de l'argent qui a été investi. L'idée étant que la guerre est entrée au Congo contre la volonté des Belges et qu'il n'est pas question de payer pour cette guerre. C'est l'Allemagne qui doit payer pour la guerre qu'elle a occasionnée.

SD : Cela veut dire que ces soldats de la Force Publique sont considérés comme des Belges ?

EN : En termes de chiffre, effectivement. On parle de 29.000 porteurs et de 2.000 soldats. Ils sont considérés comme des Belges, ou plus exactement comme des Forces belges, des membres de la Force belge.

SD : Sur leur uniforme, il y avait bien deux insignes avec d'un côté le Congo-Belge et de l'autre, la Belgique, qu'est-ce que cela signifie en termes d'appartenance à la nation ?

EN : Oui, à ce niveau, il y a vraiment un changement qui s'opère dans la manière de les considérer et ce n'est pas propre à la Belgique. Il y a une forme de pression internationale pour reconnaître que ces morts de guerre, sont morts pour la patrie. Ce qui est assez étrange, parce que jusque-là, il n'y a pas du tout l'idée que les Congolais se battent pour la patrie avec la Belgique. C'est l'idée selon laquelle les Congolais se battent pour la Belgique, en tant que métropole. La notion de patrie est très forte du point de vue des représentations et des émotions et c'est une notion qui ressort après la guerre, pendant les négociations pour le dédommagement.

SD : *Est-ce que cette nouvelle narration sur les Congolais morts pour la patrie va modifier la politique de reconnaissance de la Belgique vis-à-vis de ses sujets coloniaux, morts pour la patrie ?*

EN : Est-ce que cela change quelque chose ? Faiblement, mais oui. Après, il faudrait comparer avec ce qui se fait ailleurs, ce que je ne fais pas dans le cadre de mes recherches. On pourrait dire que cette reconnaissance, ici, reste cantonnée au niveau de l'émotion que l'on peut lire dans les archives, les carnets d'officiers, etc. On va souligner la valeur des soldats, la valeur du commandement, leur engagement, etc. Mais cela ne se matérialise pas en termes de politique de reconnaissance. Bien sûr, en termes de valeur et de bravoure, ils vont être décorés, ils vont recevoir des médailles, ils vont recevoir des rubans, etc. Mais ensuite, ils retournent à la vie, à leurs vies d'avant, ils n'ont pas gagné d'argent, ils sont parfois estropiés et souvent sans indemnités. Prouver à l'administration qu'on a combattu est très compliqué.

SD : *En quoi réside la complication d'un point de vue administratif ?*

Avec un regard extérieur, de chercheur, 100 ans plus tard, je dirais que la volonté n'était pas là. Le gouvernement belge avait bien connaissance des réalités de terrain, et notamment du fait que les soldats et les porteurs étaient tous illettrés, mais ils devaient prouver leur état de service par des voies administratives sophistiquées. Je ne sais lequel d'entre eux y est parvenu, est-ce qu'il y en a eu ? Concrètement, il fallait prouver un état de service et la valeur au combat. Leur supérieur devait écrire une recommandation. Mais pour obtenir cette recommandation, il fallait forcément entrer en contact avec cet officier supérieur et cet officier pouvait se trouver à des kilomètres de là. Ensuite, il fallait qu'il accepte de faire cette recommandation, que cette recommandation soit positive, et puis c'est cet officier supérieur qui devait faire remonter la recommandation jusqu'au gouvernement provincial qui, lui-même devait la transférer au gouvernement local, qui lui-même devait la transférer au ministère des Colonies. Le soldat en tant que tel n'avait quasiment aucune prise sur la possibilité de recevoir ou pas la recommandation. Les officiers avaient le plein arbitre dans une logique toute militaire.

SD : *Et les porteurs avaient-ils la possibilité d'obtenir quelque chose ?*

EN : Les porteurs avaient les mêmes possibilités que les soldats mais avec une difficulté supplémentaire liée au registre. Si le soldat était, disons, inscrit au registre dès son engagement, ce n'était pas nécessairement le cas pour les porteurs. Pendant une bataille, on a besoin d'un porteur, est-ce qu'il a été inscrit au registre ou pas, ce n'est pas vraiment une préoccupation. Et les réalités de guerre sont là, les gens n'étaient pas là pour tenir les papiers mais pour mener la guerre.

SD : *Est-ce que le traitement était le même pour les soldats qui ont combattu en métropole ?*

EN : Non, mais je connais moins bien la situation. Néanmoins, ils étaient moins nombreux et le traitement n'est pas du tout le même parce que les soldats qui ont combattu en métropole étaient associés à l'armée métropolitaine. Cela signifie un autre registre, un autre statut et un autre traitement. Tandis que les soldats, les officiers et les porteurs engagés en Afrique, appartenaient à la Force Publique, autrement dit à l'armée coloniale belge. C'était un autre traitement, y compris pour les officiers, donc les Blancs de la Force Publique. Ce traitement différencié a fait l'objet de plaintes après la Première guerre mondiale. En gros, les membres de l'armée coloniale belge étaient un peu mis de côté. Donc, forcément les Africains l'étaient encore plus. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas reçu de médailles, certains ont même reçu des primes et des pensions, mais ce n'était pas généralisé et c'était très difficile d'accès.

Finalement, c'est après la Deuxième guerre mondiale, où la colonie a été encore plus sollicitée que l'idée de faire quelque chose pour les vétérans émerge. Et là, on se rend compte qu'il y a encore des vétérans de la Première guerre mondiale. Alors, on se questionne sur leur état, qui subvient aux besoins de ceux qui sont désormais des vieillards, etc. C'est à ce moment, que des lois vont être mises en place et toucher à ces vétérans de la Première guerre mondiale, mais à nouveau l'Etat revient avec la question de la preuve de leur état de service. Est-ce qu'après 30 ans, tu as encore ton carnet militaire sur toi ?

SD : *La loi devient plus inclusive, mais en pratique ça ne change pas grand-chose...*

EN : Cela ne change pas grand-chose parce que c'est trop tard. Trente ans sur une vie congolaise, c'est énorme. En plus conserver des papiers pendant toute une guerre, ce n'était pas facile, alors pendant encore 30 et pendant deux guerres, c'est franchement compliqué. Sans compter qu'en plus de cela, il y avait le problème de l'enregistrement des noms à l'Etat civil, un nom différemment orthographié selon les registres, etc.

Pour citer cet article : Demart S. (Novembre 2018) « Enika Ngongo : le regard d'une historienne sur la diplomatie belge et la Force Publique durant la Première guerre mondiale », Analyse n° 28, Edt. Kwandika de Bamko- Cran asbl, Bruxelles.